

Paraphe : _____

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Délibération

N° 2023_12_3

Création d'un poste à la médiathèque

La médiathèque compte aujourd'hui 11,6 ETP, soit 1 ETP de moins qu'en 2022. Le poste de coordinateur Contrat Territoire Lecture n'est plus pourvu depuis le 1^{er} juillet 2023 et ne sera pas reconduit dans l'immédiat. Cette situation nécessite depuis plusieurs mois de faire appel temporairement à une aide et des heures complémentaires afin d'assurer l'ouverture au public. Cette solution n'est cependant pas satisfaisante et entraîne des difficultés récurrentes d'organisation.

Plusieurs besoins ont été identifiés comme prioritaires actuellement :

- Avoir une personne supplémentaire dans les effectifs pour l'accueil du public ;
- Rééquilibrer les équipes en nombre d'agents pour le roulement du lundi au samedi (une équipe est significativement en difficulté d'effectifs) ;
- Avoir un profil ludothèque dans l'équipe afin de renforcer les compétences, ainsi que le temps dédié au jeu au sein de l'équipe dans l'optique du projet d'extension ;
- Avoir un renfort pour les acquisitions, en attribuant la gestion de plusieurs domaines documentaires ;
- Soutenir le maillage du territoire avec la coordination et le suivi du fonctionnement collaboratif du réseau, le lien avec les bibliothèques du territoire, la coordination des actions de l'Assemblaye et l'accompagnement des bénévoles.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé de créer un poste à temps complet, sur le grade d'adjoint du patrimoine territorial.

Avec cette réponse, le nombre d'ETP de la médiathèque repasserait durablement à 12,6 ETP.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le tableau des effectifs de la Collectivité,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le

ID : 076-247600620-20231221-DEL2023123-DE



Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 décembre 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité
(Pour : 43 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. -De créer un poste d'Adjoint du patrimoine territorial à temps complet.
2. - De dire que ce poste pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel.
3. - De dire que les dépenses afférentes à ce recrutement sont prévues au chapitre 012 du budget principal 2024.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Sylvain GARAND



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "telerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 décembre 2023

Sur convocation adressée le 15 décembre 2023,

Étaient présents (34) :

M. Didier TERRIER,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,

M. Vincent LEMETTAIS
Jusqu'à la délibération n° 17,
M. Gérard LEGAY,
M. Alain LOPEZ,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND

M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
M. Francis ALABERT
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
Mme Hélène SOULIER,
Mme Lorena TUNA,

M. Florian LEMAIRE,
M. Arnaud MOUILLARD
Pouvoir à M. Florian LEMAIRE à partir de la délibération n° 15,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS
Jusqu'à la délibération n° 18,
M. Laurent BENARD,
M. Michel DUSSAUX

Étaient représentés (9) :

Mme Stéphanie ETIENNE
Représentée par M. Didier TERRIER,
Mme Martine LEBORGNE
Représentée par M. Dominique MACE,
M. Jean-Louis LUC
Représenté par M. Sylvain GARAND,
Mme Régine HAUZAY
Représentée par M. Gérard LEGAY,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

M. Christophe ADE
Représenté par Mme Marie-Claude HERANVAL,
Mme Françoise BLONDEL
Représentée par Mme Virginie BLANDIN
M. Jean-François LE PERF
Représenté par Mme Denise HEUDRON,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,
Mme Sandrine NORDET,
M. Alain BREYSACHER,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Sylvain GARAND

Envoyé en préfecture le 04/01/2024

Reçu en préfecture le 04/01/2024

Publié le



ID : 076-247600620-20231221-DEL2023123-DE